

## **ABROGATION DE LA TAXE COSMÉTIQUE: UN PREMIER PAS VERS LA SIMPLIFICATION!**

Après des années de combat contre le projet de taxe cosmétique puis contre la taxe elle-même, les entreprises cosmétiques, réunies au sein de la FEBEA, saluent son abrogation.

Cette disposition fiscale n'avait aucune justification économique et ne rapportait guère plus que ce qu'elle coûtait à percevoir. Par ailleurs, cette taxe était assortie d'une lourdeur administrative aberrante : une déclaration des ventes détaillées (mais inutilisable) devait être remplie par les entreprises et adressée à l'ANSM.

Cette double peine pesait lourdement sur les TPE et PME qui représentent 85% des acteurs du secteur cosmétique et elle pénalisait les seuls acteurs opérant en France sans qu'aucun bénéfice n'en soit tiré.


La FEBEA ne peut que se réjouir de voir ses arguments reconnus et le secteur cosmétique applaudit ce premier pas vers la simplification administrative.

### **A propos de la FEBEA**

*La Fédération des Entreprises de la Beauté est le syndicat professionnel représentant les fabricants de produits cosmétiques opérant en France. Le secteur des cosmétiques regroupe la parfumerie, les produits de beauté, les produits d'hygiène et de toilette ainsi que les produits capillaires.*

*La FEBEA réunit plus de 300 entreprises, dont 85% sont des PME ou des TPE. Les entreprises fabriquant des cosmétiques emploient directement 42 000 personnes en France. C'est le 2<sup>e</sup> secteur en matière de dépôt de brevets et de commerce extérieur et le 2<sup>ème</sup> secteur exportateur après l'aéronautique.*

#### **Contact Presse – FEBEA :**

Agathe Cury :  
06 61 96 91 59, [acury@febea.fr](mailto:acury@febea.fr)  
 [@FEBEA\\_FR](https://twitter.com/FEBEA_FR)

#### **Contacts Presse – Agence Albert :**

Charles Collet :  
01 42 12 81 96, [ccollet@agencealbert.fr](mailto:ccollet@agencealbert.fr)  
Gaëlle Huot :  
01 42 12 28 77, [ghuot@agencealbert.fr](mailto:ghuot@agencealbert.fr)